

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal

Du 2 juillet 2015 à 20h00

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

Présents : M. MORGEN Jean-Paul, M BIANCHI Bruno, M. DE SOUSA Claude (arrive à 21h20 au point 7), M. ROBEZ-MASSON Jérémy, M. PAILLARD Bertrand, M. PERIAT Fabrice, M. ROMANO Stéphane, M. GROSJEAN Hervé, M. OTTIGER Jean-Claude, Mme SCANZI Sylvie, M. FLEURY Sylvain, Mme GARCIA Françoise, M. BESANCON Germain,

Absents excusés : M. DE SOUSA Claude ayant donné procuration à M. MORGEN Jean-Paul
M. NACER Boudjema, Mme GRUSS Virginie

Secrétaire : M. Bertrand PAILLARD

Le Maire ouvre la séance après avoir constaté que le quorum est atteint, il a procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire de séance.

M. Bertrand PAILLARD est nommé secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- 1 - Approbation PV du 15 mai 2015
- 2 - Prémption bâtiment SCI PERCOR
- 3 - Modification simplifiée n° 1 du PLU
- 4 - Acte de servitude lot 1 et 2 lotissement des Roseaux
- 5 - Périscolaire et ALSH : nouvelle tarification applicable dès septembre 2015
- 6 - Personnel : modification poste
- 7 - Gratification stagiaire ALSH
- 8 - SIAGEP : renouvellement convention de mise à disposition du service informatique
- 9 - Budget : décision modificative n° 1
- 10 - Budget : admission en non-valeur
- 11 - CAB : prélèvement 2015 au titre du FPIC
- 12 - Motion de soutien à l'AMF pour alerter les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse des dotations de l'État
- 13 - Jurés de la Cour d'Assises pour l'année 2016 : tirage au sort de 3 jurés
- 14 - DIA
- 15 - Questions et informations diverses

1 – Approbation du PV conseil du 15 mai 2015

M. le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance en date du 15 mai 2015.

Le Conseil municipal, par 12 POUR et 1 ABSTENTION (M. BESANCON Germain, absent au conseil du 15 mai 2015), approuve le procès-verbal de la séance du 15 mai 2015.

2 – Prémption bâtiment SCI PERCOR

Le Maire expose : suite à la vente aux enchères au TGI de Belfort du bâtiment situé 65 Grande Rue à DENNEY, le prix se monte à 91 000,00 € auxquels s'ajoutent les frais d'un montant de 3.001.11 €.

M. le Maire précise qu'il s'est rendu sur les lieux pour visiter le bien, des travaux sont à réaliser pour reconfigurer l'ensemble du bâtiment. Au niveau du rez-de-chaussée côté ouest du bâtiment se trouve l'atelier, un bureau ainsi que des sanitaires, à l'étage se trouve une grande pièce. Côté Est du bâtiment se trouve un bureau et des sanitaires. M. BESANCON Germain, qui a également visité le bâtiment confirme que des travaux doivent être prévus, il précise qu'avant tout il faut vider le bâtiment qui est encombré de papiers, de dossiers, de pots de peinture et autres. Le Maire a fait établir un devis se chiffrant à environ 3500 € TTC pour débayer vers la déchetterie les détritres, poubelles, pneus etc. ... déposés à l'arrière du bâtiment. Il signale qu'il est possible également de faire appel à la CAB pour obtenir une benne pouvant réceptionner tous les déchets, détritres déposés à l'intérieur et l'extérieur du bâtiment.

Ayant eu un accord verbal lors d'un précédent conseil pour préempter éventuellement sur le bien, afin d'y aménager un atelier et de mettre à disposition une partie des locaux pour les services périscolaires, école ou autres, M. le Maire a sollicité plusieurs organismes bancaires afin d'obtenir des offres de prêts pour un montant de 100 000 € pour l'achat du bien.

Il soumet les différentes propositions de prêts au conseil, à savoir :

Organismes	Sur 15 ans	Remboursement trimestriel	Sur 20 ans	Remboursement trimestriel
C. Agricole	2.05 %	1940.26 €	2.25 %	1555.73 €
C. Mutuel	1.40 %	1850.69 €	1.75 %	1484.19 €
Caisse des D.et C.	/	/	2.00 %	1501.24 €
BPFC	1.69 %	1890.33 €	2.08 %	1531.18 €

Il précise que les dotations d'équipement (DETR) d'un montant de 13 675.00 € serviront à réaliser les travaux d'aménagement.

Après avoir étudié la proposition d'achat ainsi que les différentes offres de prêts,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de préemption sur ce bien pour une valeur de 91 000.00 € auxquels il faut ajouter 3001.11 € de frais,

DECIDE de réaliser un prêt de 100.000 € auprès du crédit mutuel de Lachapelle Sous Rougemont,

AUTORISE le Maire à signer tout document s'y rattachant.

3 - Modification simplifiée n° 1 du PLU

M. le Maire expose : suite à une erreur matérielle commise par le cabinet d'étude lors de l'élaboration du PLU, le traçage sur la carte graphique a été décalé d'environ un centimètre sur le papier, ce qui représente environ 10 mètres sur le terrain. La modification simplifiée porte sur la limite de zonage entre les parcelles ZD N° 187 (zone UX) et ZD N° 187 et 194 (zone UB) et le changement de couleur des zonages sur le plan graphique pour permettre une meilleure distinction des limites de zonage.

Le maire précise qu'il a pris un arrêté de prescription le 22 juin 2015 et que le conseil devra débattre pour la mise à disposition au public de l'ensemble du dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

Prend acte de l'arrêté de prescription et précise que la mise à disposition des documents interviendra du 17 août au 18 septembre 2015 inclus :

- Sur le site internet communal
- Publication dans un journal local au minimum 8 jours avant la mise à disposition
- Dans les locaux de la mairie aux jours et heures d'ouverture habituels :
- Lundi et mercredi de 10h00 à 11h45
- Mardi, jeudi, vendredi de 16h30 à 18h15

Un registre d'observations sera mis en place ; les observations pourront être envoyées par courrier à l'attention de Monsieur le Maire : Mairie 1 place Ivan Damidaux 90160 DENNEY, en précisant en objet « modification simplifiée N°1 du PLU »

4 - Acte de servitude lot 1 et 2 lotissement des Roseaux

M. le Maire expose : les coffrets d'alimentation des différents réseaux (eau pluviales, électricité, éclairage public et téléphone), qui desservent les lots n°1 et n° 2 sont implantés sur le lot n° 2.

De ce fait, il faudra établir un acte de servitude notarial autorisant le passage des réseaux pour les parcelles ZD171 et ZD170.

Le conseil, à l'unanimité,

Autorise le Maire à signer l'acte et tout document s'y rattachant.

5 - Périscolaire et ALSH : nouvelle tarification applicable dès septembre 2015

M. le Maire donne la parole à M. Bruno BIANCHI responsable de la commission scolaire.

Il propose d'augmenter les tarifs ALSH et périscolaires.

Il précise que les tarifs des déjeuners scolaires ont augmenté et qu'il sera nécessaire d'acquérir du matériel pédagogique et autre... pour les enfants.

M. le Maire rappelle que la Commune bénéficie d'aide de l'état pour le personnel actuellement en place sous contrat aidé. Aujourd'hui il est nécessaire de retrouver un certain équilibre dans le budget consacré au périscolaire. Pour cela il faut espérer pouvoir renouveler les dits-contrats pour une durée d'un an.

Concernant l'ALSH M. Bruno BIANCHI rappelle que le tarif à la ½ journée est supprimé, les inscriptions se feront uniquement à la journée. Les tarifs pour les sorties sont inchangés.

Après débat, le conseil municipal à l'unanimité décide de supprimer le tarif à la ½ journée et d'appliquer la tarification suivante pour l'ALSH et le périscolaire applicable dès la rentrée de septembre 2015 :

TARIFS APPLICABLES DES LA RENTREE SCOLAIRE DE SEPTEMBRE 2015

TARIFS PERISCOLAIRES			
QUOTIENTS FAMILIAUX		1/2 HEURE	TARIFS MIDI+REPAS
Q1	0 à 680	0,5	5
Q2	681 à 900	0,63	5,52
Q3	901 à 1300	0,64	5,56
Q4	≥1301 ou sans justificatif	0,66	5,64

Tarifs extérieurs au RPI ou à l'école maternelle de la BAROCHE : Q4

TARIFS ALSH ENFANTS DU RPI

TARIFS ALSH JOURNEE						
COEFFICIENTS FAMILIAUX	1er ENFANT		2ème ENFANT		3ème ENFANT et plus	
	SANS REPAS	AVEC REPAS	SANS REPAS	AVEC REPAS	SANS REPAS	AVEC REPAS
0-680	8,4	11,4	7,35	10,35	6,3	9,3
681-900	9,45	12,45	8,4	11,4	7,35	10,35
901-1300	10,5	13,5	9,45	12,45	8,4	11,4
≥1301*	11,55	14,55	10,55	13,55	9,45	12,45

* ou extérieur au RPI

TARIFS SORTIES			
COEFFICIENTS FAMILIAUX	1er ENFANT	2ème ENFANT	3ème ENFANT et plus
0-680	12	10	8
681-900	16,5	14,5	12,5
901-1300	17	15	13
≥1301	18	16	14

Tarifs extérieurs = Tarifs maximum

Rappel: Crédit d'impôt de 50 % des sommes versées, dans la limite de 2 300 € par enfant, soit un crédit d'impôt maximum de 1 150 € pour les enfants de - de 6 ans

6 - Personnel : modification poste

M. le Maire expose : afin de conserver le régime indemnitaire de l'agent au poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe, il y a lieu d'ajouter 3 heures/semaine, le poste passe donc de 25 heures à 28 heures/semaine à compter du 1^{er} août 2015.

Le Conseil municipal à l'unanimité, décide de supprimer le poste d'agent administratif 2^{ème} classe de 25 heures/semaines et de créer un poste d'agent administratif 2^{ème} classe à 28 heures/semaine à compter du 1^{er} août 2015.

7 - Gratification stagiaire ALSH

M. le Maire expose : durant la période du 6 juillet au 31 juillet 2015, une jeune stagiaire effectuera une formation pratique à l'ALSH pour valider son BAFA. Le montant minimal de la gratification est fixé à 12.5 % du plafond honoraire de la sécurité sociale, dans cette limite, la gratification est exonérée des cotisations salariales et patronales.

Le conseil à l'unanimité, décide d'accorder une gratification de 350 € à cette stagiaire, qui viendra compléter les avantages en nature (frais de restauration...)

8 - SIAGEP : renouvellement convention de mise à disposition du service informatique

Le maire signale que l'adhésion au service informatique mutualisé du SIAGEP est arrivée à expiration au 30 juin 2015. Le service informatique du SIAGEP assure la maintenance de base plus la prestation sauvegarde des données informatiques externalisées et la prestation éparapheur, le coût pour la commune s'élève à 2 135.89€/an.

Le Maire propose au Conseil de renouveler ce contrat,

Le conseil à l'unanimité décide de reconduire ce contrat informatique et autorise le maire à signer la convention de mise à disposition.

9 - Budget : décision modificative n° 1

M. le Maire expose : dans le cadre de la télétransmission des documents comptables et administratifs, la commune doit se doter d'un certificat pour la signature électronique « Certinomis Téléservices – 3 ans » pour une valeur TTC de 324.00 €.

Cette somme doit être imputée au compte 2051 au budget communal 2015,

Le conseil municipal à l'unanimité :

DECIDE d'imputer cet achat au compte 2051

ADOpte la décision modificative ci-dessous au budget communal 2015

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2051 : Concession, droits similaires...		324.00 €
D 2188 : Autres immobilisations corporelles	324.00 €	

10 - Budget : admission en non-valeur

La trésorerie vient de nous remettre un état de demande d'admission en « non-valeur » concernant des cotisations de voirie :

- Facture 2012-011-000522 de 7.08 €
- Facture 2013-015-000580 de 6.00 €
- Facture 2013-015-000558 de 6.00 €

Pour un montant total de 19.08 €

Malgré des recherches engagées, la trésorerie n'a pas pu procéder au recouvrement des dettes.

Le Maire propose de passer cette somme de 19.08 € en « non-valeur »,

Le Conseil municipal décide l'admission en non-valeur des factures désignées ci-dessus représentant un total de 19,08 €.

11 - CAB : prélèvement 2015 au titre du FPIC

M. le Maire expose : le dispositif de péréquation national entre collectivités prévu par la loi de Finances 2012 appelée FPCI, Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales, prévoit un mécanisme de contribution et de redistribution à l'échelle intercommunale.

Le conseil communautaire a décidé par délibération en du 25 juin 2015 de reconduire par voie dérogatoire, la prise en charge totale par la CAB de cette contribution sous condition que les conseils municipaux des communes membres délibèrent en faveur sur cette prise en charge par la CAB.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la CAB à reconduire par voie dérogatoire, la prise en charge du FPIC pour la commune de DENNEY.

12 -Motion de soutien à l'AMF pour alerter les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse des dotations de l'État

M. le Maire expose : l'Association des Maires de France nous a transmis un courrier alertant les collectivités locales et leurs intercommunalités, sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat. A ce courrier est jointe une motion de soutien aux demandes portées par l'Association des Maires de France pour alerter les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises.

Ayant entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte la motion soutien à l'action de l'AMF pour alerter les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.

CHARGE le Maire de transmettre à l'AMF la motion adoptée en Conseil (pièce annexée à la présente délibération).

13 - Jurés de la Cour d'Assises pour l'année 2016 : tirage au sort de 3 jurés

M. le Maire expose : suite à un premier tirage au sort au sein du canton de Valdoie, la commune de DENNEY a été désignée pour choisir 3 jurés par tirage au sort.

Une personne présente dans la salle est sollicitée pour effectuer ce tirage au sort, à partir de la liste électorale :

Ont été désignés :

- Mme Françoise MONPOINT - M. Denis ERHARD - M. Norbert JOMARD

14 - DIA

M. le Maire informe le Conseil qu'il a reçu une Déclarations d'Intention d'Aliéner concernant :

- La vente d'un immeuble non bâti sur terrain propre, cadastré section ZB n° 0489, lieu-dit Pré du Gill pour une surface de 6 a 1 ca.

- La vente d'un immeuble bâti sur terrain propre, cadastré section ZB n° 401 situé 13 lotissement des Terrières pour une surface de 6 a 49 ca.

- La vente d'un immeuble bâti sur terrain propre, cadastré section D n° 437 ET 441 situé 2 Rue du Vieux Lavoir pour une surface de 8 a 04 ca.

- La vente d'un immeuble bâti sur terrain propre, cadastré section A n° 391 situé 17 rue du Bromont pour une surface de 6 a 64 ca.

La commune ne fera pas valoir son droit de préemption sur ces opérations.

15 - Questions et informations diverses

CAD : suite au jugement, le liquidateur a affecté les biens à l'ADLCR, il reste en compte 14 000 € sur les 21 000 € enregistrés, le liquidateur effectue des recherches auprès des banques afin d'éclaircir la situation.

Le Grand Quotidien : M. le Maire présente le journal intitulé « Le Grand Quotidien » conçu par les enfants pendant les temps d'activités périscolaires sous la direction de M. André ENDERLIN journaliste bénévole. On y trouve des interviews, des questions préparées par les petits journalistes, sur différents thèmes : sport, gastronomie, enseignement, viticulture, santé.....

M. le Maire remercie tous les bénévoles qui durant toute l'année scolaire ont dispensé différentes activités pour les nouvelles activités périscolaire (NAP) ;

M. ENDERLIN qui a conduit l'activité journalisme avec en finale, la création par les enfants d'un journal (tiré en mairie en 70 exemplaires).

Mme BARRALON pour le scrapbooking, Mme Christelle ROBERT pour les ateliers créatifs, M. BOEHM pour la danse, M. BIANCHI pour le secourisme.

TRAVAUX :

Ecole :

- Réfection des peintures à l'intérieur des deux classes, des sanitaires, du hall, les travaux seront effectués durant les congés d'été, coût des travaux 5 666 € TTC ;

- Deux tableaux interactifs seront installés dans les classes, pris en charge financière par la CAB et l'Éducation nationale, reste à charge de la commune les travaux d'installation électrique pour une valeur de 2 500 € TTC.

Voirie :

Rue du Bromont : suite à la vitesse excessive des véhicules sur cette route, il est prévu de limiter la vitesse à 30km/heure, et d'installer des quilles afin de rétrécir la chaussée en espérant ainsi casser la vitesse.

Des bancs seront installés durant l'été à différents points dans le village.

Grande Rue :

Prévoir une limitation à 30km/heure entre la mairie et le petit pont situé juste avant le lotissement des Terrières.

PLUI : Plan Local d'Urbanisme Intercommunale,

Le coût de l'opération pour la CAB se chiffre à près de 680 000 €. Au vu de la réticence de nombreuses communes de la CAB le projet est repoussé à fin 2016, sachant que le SCOT en place regroupe les 2/3 d'un PLUI.

Monument aux Morts :

Les escaliers côté rue de la Baroche viennent d'être terminés, il reste à peindre le mur et à installer le garde-corps. Les travaux concernant le quai PMR vont prochainement démarrer.

Fleurissement :

Date butoir fixée le 30 juin 2015 pour s'inscrire au concours communal des maisons fleuries, 13 réponses enregistrées.

Un jury communal se réunira prochainement pour dresser une liste nominative au concours départemental.

Services périscolaires :

2 agents en CAE viennent de passer le BAFA, dont 1 agent en attente d'inscription pour la formation BAFD.

Dans l'immédiat une dérogation vient d'être obtenue pour le poste de direction.

CCAS :

Le maire remercie Mmes Yolande MEYER et Claudine CUENOT membres du bureau du CCAS pour leurs interventions auprès des personnes seules, et autres... afin de s'assurer que tout allait bien durant cette période de canicule, pas de souci majeur constaté.

Un projet est en étude pour proposer un service d'aide auprès de personnes fragiles, malades afin de leur faire bénéficier d'une téléalarme.

La séance est levée à 22h55.

M. le Maire donne la parole aux personnes présentes dans la salle

Les délibérations sont détaillées et consignées sur le registre des délibérations. Ce registre peut être consulté en mairie